

Rattrapage Inflation Bilan de la réunion du jeudi 5 mai



Mai 2022

Le + syndical

La CFE-CGC remercie toutes celles et tous ceux qui se sont mobilisés jeudi 5 mai pour soutenir nos revendications.

➤ **Intéressement: Libération toujours sous condition.**

La Direction maintient sa proposition d'allègement des critères (« Marge ») permettant le versement de l'Intéressement, mais aussi de l'Abondement de notre Epargne Salariale et celui du PERCO.

Ancien seuil de début de libération : **13.3%** → Nouveau seuil : **13.2%**

Ancien seuil de libération totale : **13.8%** → Nouveau seuil: **13.7%**

Pour 2021, l'objectif de marge était de 11,2%, nous avons atteint 11,8%.

Pour 2022, l'objectif est de 13%, espérons que la surperformance sera au RDV !

Accord Sortie de Crise

Marge 2022	Intéressement 2022(*)	Abondement 2023
13%	Ecrété de 2%	non
13,1%	Ecrété de 2%	non
13,2%	Ecrété de 2%	non
13,3%	Ecrété de 1%	non
13,4%	Ecrété de 1%	non
13,5%	Ecrété de 1%	non
13,6%	Ecrété de 1%	limité à 500€
13,7%	Libéré	limité à 500€
13,8%	Libéré	Libéré

← prévision 2022 →

Proposition Direction

Marge 2022	Intéressement 2022(*)	Abondement 2023
13%	Ecrété de 2%	non
13,1%	Ecrété de 2%	non
13,2%	Ecrété de 1,33%	non
13,3%	Ecrété de 0,66%	non
13,4%	Libéré	non
13,5%	Libéré	limité à 500€
13,6%	Libéré	limité à 500€
13,7%	Libéré	Libéré

(*) touché en 2023

➤ **Participation : la Direction réexamine le cas des exclus**

En transformant le complément de Participation non perçu de 0.34% pour tous les salariés en 0.1% de rattrapage salarial conditionné aux ressources, plus de 1000 collègues sont exclus, alors que légalement, ils y ont droit.

→ A notre demande, la Direction a pris l'engagement de verser en 2022 ce reliquat à ces salariés, sous une forme qui reste à définir.

➤ **Réunion de revoyure : finalement, c'est oui**

Vu l'accélération de l'Inflation, la Direction a finalement pris l'engagement de l'organiser en octobre.

➤ Rattrapage Inflation : rééquilibrage et équité

Budget complémentaire de 1% réparti suivant le tableau ci-dessous:

PROPOSITION INITIALE (1%)		PROPOSITION FINALE (1%)			
Salaire annuel	Compélement annuel	Salaire annuel	complément mensuel	complément annuel (année complète)	nbre de salariés
jusqu'à 32 k€	720 €	jusqu'à 35 k€	57 €	740 €	11 100
de 32 k€ à 40 k€	600 €	de 35 k€ à 40k€ collab. & cadres	48 €	620 €	5950
de 40k€ à 50k€	480 €	de 40k€ à 50k€ collab. & cadres	38 €	500 €	10250
de 50 à 75 k€	0,8%	de 50k€ Collaborateurs	1%	1%	1050
		à 100k€ Cadres Pos 1 & 2	1%	1%	2500
		Cadres Pos 3A	0,8%	0,8%	5500
de 75k€ à 100k€	0,5%	Cadres Pos 3B à 3C	0,7%	0,7%	3500
au-delà de 100k€	0	au-delà de 100k€	0 €	0 (demande CFE-CGC de versement du complément de Participation)	1250

La Direction a entendu le mécontentement exprimé jeudi matin par les salariés :

Ce nouveau programme **rééquilibre l'équité entre collaborateurs et cadres** tout en **améliorant les plus bas salaires de l'ensemble des catégories socio professionnelles**:

Proposition initiale : Des milliers de salariés sans accès au rattrapage nominal de 1%. Un scandale !

Proposition finale:

- 11 100 salariés (+ 41%) concernés par la première tranche étendue à 35K€
- 1% mini garantie pour tous les Collaborateurs
- 2500 Cadres Pos1 & 2 atteignent enfin les 1%
- le % mini cadre passe de 0,5% à 0,7%

A noter que les effets de seuil entre tranche ont été gommés.

Ces mesures se traduiront par une augmentation du salaire de base à partir du 1^{er} Juillet 2022.

La Direction rappelle que ce rattrapage de sortie de crise ne remet pas en cause le principe d'égalité des niveaux d'augmentation entre collaborateurs et cadres pour les campagnes NAO à venir.

Néanmoins :

La Direction maintient l'application au 1^{er} juillet, et rejette la rétroactivité au 1^{er} janvier 2022.

Le programme reste donc à 3.5% en masse, alors que l'inflation est à 4.8% en avril.

➔ **Le rééquilibrage que nous avons obtenu est partiel.**

En conclusion, nous notons les efforts de la Direction vers un programme plus équitable et équilibré entre catégories socio professionnelles, mais les niveaux proposés sont INACCEPTABLES!

A ce stade, nous laisserons à la Direction la pleine responsabilité d'appliquer ces mesures insuffisantes et injustes.

Patrick POTACSEK 06 08 23 18 82

Gilles QUERRIEN 06 83 73 64 45

Caroline TIREL 07 86 58 18 23



CONTACTS

Get it on Google play | Téléchargez dans l'AppStore

